

le problème extrêmement grave qui se pose à nous.

L'autre jour, lorsque mon collègue l'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny) avait la parole, les députés qui siègent à la droite de notre groupe ont fait des observations sur la réduction ou la fixation des salaires. J'ai aujourd'hui des chiffres qui montrent qu'il n'y a peut-être pas lieu de trop nous inquiéter de ce secteur de notre économie mais qu'il vaudrait mieux nous tourner vers d'autres secteurs. Nous pourrions, par exemple, nous tourner vers le rapport que nous a présenté le surintendant des assurances au Canada et qui renferme des renseignements fort intéressants à la page 7 du répertoire préliminaire. Il nous dit que pour chaque \$100 de recettes les compagnies d'assurance-vie ont déboursé au titre des contrats, \$36.88; en dépenses générales, \$16.65; en impôts, \$1.52; d'autres dépenses comprenaient les dividendes au montant de \$10.44, ce qui donne le total de \$65.49. Donc sur chaque \$100 perçu, il restait pour la réserve un montant de \$35.51.

Comme nous le dit également le surintendant des assurances, le revenu total des compagnies d'assurance-vie au Canada s'est établi en 1951 à \$839,500,000. Nous pouvons supposer que près de 300 millions soutirés des goussets des Canadiens ont été versés dans les réserves des compagnies d'assurance-vie.

Bien des gens diront évidemment, je le sais, qu'il faut placer ces sommes considérables pour assurer une garantie aux détenteurs de police. C'est là cependant, je le dis à regret, qu'on se fait complètement illusion. Nous n'avons pas affaire ici à un genre d'entreprise commerciale ordinaire mais à ce qui est tout simplement une forme de jeu légalisé.

Prenons, en particulier, une compagnie dont il est question à la page 408 du rapport du surintendant des assurances. Cette compagnie annonce un revenu de 19¼ millions de dollars au titre des primes et un revenu de 5 millions et demi des placements. Elle annonce également que ses déboursés au titre des contrats d'assurance et de rentes annuelles s'élèvent à 8¼ millions de dollars. Le point intéressant de l'affaire, c'est que la compagnie, en dépit de tous ses placements, est obligée de compter sur le flot continu du revenu des primes pour s'acquitter de ses obligations envers les détenteurs de police. Cela fait, et lorsqu'elle a acquitté tous ses autres frais au montant de \$7,110,000, elle accuse un excédent de 12 millions de dollars. C'est là le point auquel je voulais en venir.

A propos de cette question du chômage, nous ne pouvons oublier la ligne de conduite suivie par le Gouvernement à l'égard du placement de l'excédent des épargnes de la population canadienne. Nous laissons tomber entre les mains d'un groupe relativement restreint de sociétés sur lesquelles le Gouvernement, nous ne l'avons que trop péniblement constaté au cours des dernières semaines, n'exerce que peu ou pas d'autorité, une importante réserve de ces épargnes. On a fait la sourde oreille à toutes les exhortations en faveur du placement de ces fonds dans les régions où le Gouvernement estime qu'ils devraient être placés.

Les chiffres que j'ai cités ne font que révéler la présence d'un mal qui ronge notre société, d'un mal qui n'était que trop manifeste au cours des années 30 et qui n'a été guéri ni par le gouvernement actuel ni par ses prédécesseurs mais uniquement par un concours de circonstances. Il a été guéri parce qu'il nous a fallu renoncer à une économie fondée sur le désordre et la rivalité pour lui substituer une économie dirigée tendant à la réalisation de certains objectifs déterminés. Je signale que, bien qu'au cours des débats des années 1930 à 1935, il ait été de mode d'affirmer, comme on le fait aujourd'hui, que la crise économique universelle était le résultat de circonstances s'étendant au monde entier et contre lesquelles aucun gouvernement ne pouvait rien, les mesures prises sous la direction très compétente et très énergique du premier ministre suppléant (M. Howe) n'en étaient pas moins, en soi, des mesures d'un caractère purement national qui relevaient de la compétence du gouvernement du Canada.

Je signale que si de grandes quantités de matériel ont été expédiées outre-mer à nos alliés, que si de grandes quantités de matériel et d'instruments de destruction ont été envoyées aux troupes du pays sur les champs de bataille, et que si nous avons consenti des prêts considérables à nos alliés, il n'en reste pas moins, qu'au fond, c'est la population du Canada qui a acquitté jusqu'au dernier sou le coût de ces dépenses et cela uniquement au moyen des mesures prises à l'intérieur du pays, mesures qui, destinées à assurer la victoire, ont en même temps résolu les problèmes économiques qui se posaient alors au Canada. Ces problèmes réapparaissent maintenant au pays et la population a le droit, je crois, de demander au Gouvernement, qui a repris le pouvoir avec tant d'éclat en août dernier, ce qu'il se propose de faire en ce domaine.

J'ai été profondément déçu des déclarations formulées sur le sujet par les porte-parole du Gouvernement, déçu surtout des déclarations du premier ministre suppléant parce que,